

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023

PLAN STRATÉGIQUE

Département des arts, des lettres et du langage
(DALL)

MISSION

Le Département des arts, des lettres et du langage (DALL) est le promoteur d'un héritage culturel et d'un savoir concret sur le monde contemporain dans les domaines des arts, de la littérature, de la linguistique, des langues et de la communication.

Fort de l'expertise variée de son corps professoral, il offre une diversité de programmes en recherche et en recherche-crédation aux étudiant-es et aux communautés régionale, nationale et internationale.

Il favorise une approche pédagogique centrée sur l'humain et le non-humain, et assure un encadrement personnalisé des étudiant-es. Son caractère interdisciplinaire et interculturel en fait un milieu de vie et de travail extrêmement enrichissant.

VISION

Le DALL est reconnu pour son excellence artistique, littéraire et langagière en enseignement, en recherche et en recherche-crédation.

Les professeur.es ont à cœur le développement sectoriel et intersectoriel, les créneaux de recherche qui sont les siens, les compétences et infrastructures qui lui sont nécessaires pour assumer une posture universitaire dans un monde en constante évolution. Pour parvenir à réaliser ses objectifs, le DALL mise sur une collégialité ouverte à la diversité disciplinaire, culturelle et médiatique.

Les membres du département sont dévoués à la formation pratique et intellectuelle des étudiant.es et au rayonnement et à l'épanouissement de ses programmes de 1er, 2e et 3e cycles.

La vitalité, l'excellence et l'harmonie au sein du département sont une source de stimulation personnelle et collective.

ENJEU 1: Le fonctionnement du département

Orientation 1.1 Optimiser les
ressources matérielles

Objectif 1.1.1 D'ici le 30
avril 2025, le DALL a
déployé un plan
d'acquisition, de mise à
jour et de mise en
commun des ressources
matérielles entre les
secteurs du département.

Orientation 1.2 Poursuivre les
mesures mises en place pour
un climat de travail
professionnel et bienveillant

Objectif 1.2.1 D'ici le 30
avril 2025, le DALL a mis
en place des mesures
favorisant la coordination
des ressources humaines
et la collaboration entre
les diverses catégories de
personnel.

Objectif 1.2.2 D'ici le 30
avril 2025, les ressources
professorales,
professionnelles et
techniques requises ont
été définies et
approuvées.

Orientation 1.3 Aménager des
espaces départementaux
efficaces

Objectif 1.3.1 D'ici le 30
avril 2025, le DALL a
favorisé le partage
d'espaces communs entre
les secteurs et leur
regroupement
administratif respectif.

ENJEU 2 : La pertinence et la distinction de l'offre de formation

Orientation 2.1 Spécifier l'offre de formation

Objectif 2.1.1 D'ici avril 2025, le DALL a défini une identité distinctive et rassembleuse, en s'appuyant sur la culture contemporaine à partir d'un savoir numérique, d'un discours critique et du décloisonnement disciplinaire, culturel et médiatique.

Orientation 2.2 Doter les programmes des ressources adéquates

Objectif 2.2.1 D'ici le 30 avril 2025, en adéquation avec les planifications stratégiques des programmes, les ressources professorales, professionnelles et techniques nécessaires au fonctionnement des programmes ont été embauchées.

Objectif 2.2.2 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a réalisé l'aménagement des locaux, l'actualisation des équipements et la personnalisation de ses espaces.

Objectif 2.2.3 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a déployé les ressources pour rendre lisible l'offre de formation sur les supports d'information.

Objectif 2.2.4 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a obtenu les ressources pour réaliser une évaluation continue des programmes.

ENJEU 2 (suite) : La pertinence et la distinction de l'offre de formation

Orientation 2.3

Soutenir la possibilité de développer de nouveaux programmes au regard de la culture contemporaine

Objectif 2.3.1
D'ici 2025, le DALL a mis en place les ressources pour soutenir et accompagner les programmes dans le développement de partenariats.

Objectif 2.3.2
D'ici le 30 avril 2025, le DALL a obtenu les ressources pour soutenir et développer des pratiques d'enseignement créatives.

Objectif 2.3.3 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a approuvé l'offre d'un programme d'enrichissement de la culture générale misant sur l'intersectorialité.

Objectif 2.3.4
D'ici le 30 avril 2025, le DALL a soutenu des échanges interdépartementaux afin de favoriser un décloisonnement des disciplines enseignées.

Objectif 2.3.5 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a actualisé son positionnement aux regards des cultures linguistiques.

Objectif 2.3.6
D'ici le 30 avril 2025, le DALL a actualisé son positionnement aux regards des cultures numériques.

ENJEU 3 : La croissance des effectifs étudiants

Orientation 3.1

Mettre en place une stratégie concertée de la promotion des programmes

Objectif 3.1.1 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a obtenu les ressources pour soutenir sur une base régulière les modules et les unités dans le développement d'activités de promotion.

Objectif 3.1.2 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a mis en place des ressources (humaines et logistiques) dédiées à la croissance des effectifs (recrutement, rétention).

Orientation 3.2

Favoriser des relations avec les cegeps de la région

Objectif 3.2.1 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a soutenu le développement de relations entre les programmes et les cegeps de la région.

Orientation 3.3

Développer des partenariats internationaux

Objectif 3.3.1 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a contribué, avec les programmes et en collaboration avec le BDI, à la création d'ententes d'accueil d'effectifs étudiants internationaux réguliers et/ou en double diplomation.

ENJEU 4 : La visibilité de la recherche et de la création

Orientation 4.1 : Mettre en place des moyens pour soutenir la recherche et la création

Objectif 4.1.1 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a facilité les collaborations intersectorielles professionnelles et publiques.

Objectif 4.1.2 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a soutenu la mise en œuvre du comité de la recherche et la valorisation de son mandat.

Objectif 4.1.3 D'ici le 30 avril 2025, des soutiens à la recherche et à la recherche-cr ation (ressources humaines et logistiques) ont  t  implant s.

Objectif 4.1.4 D'ici le 30 avril 2025, afin de sensibiliser et d'int grer les  tudiant.es   la recherche et   la recherche-cr ation, une strat gie a  t  d ploy e.

ENJEU 4 (suite): La visibilité de la recherche et de la création

Orientation 4.2 : Valoriser notre positionnement et notre rayonnement de la recherche et création

Objectif 4.2.1 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a soutenu la diffusion des résultats de recherche et recherche-crédation de ses membres.

Objectif 4.2.2 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a implanté une démarche de visibilité sur le web.

Objectif 4.2.3 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a implanté une plateforme multidisciplinaire pour conjuguer notre stratégie de visibilité et de culture numérique.

Objectif 4.2.4 D'ici le 30 avril 2025, le DALL a embauché une ressource pour entretenir cette plateforme.

Objectif 4.2.5 D'ici le 30 avril 2025, en collaboration avec le service de communication et des relations publiques (SCRIP), le DALL a développé des stratégies pour favoriser l'interpellation des experts du DALL auprès des médias.

ENJEU 4 (suite): La visibilité de la recherche et de la création

Orientation 4.3 : Être reconnu comme un vecteur de développement intellectuel, culturel, social et économique par nos partenaires et nos communautés

Objectif 4.3.1 D'ici 2025, le DALL a sollicité une étude sur ses apports et ses retombées dans la communauté régionale.